

**6211-06-127**

**BUREAU D'AUDIENCES PUBLIQUES  
SUR L'ENVIRONNEMENT**

ÉTAIENT PRÉSENTS : M. Michel Germain, président  
M. Louis Dériger, commissaire

**COMMISSION D'ENQUÊTE  
SUR LE PROJET D'ÉLARGISSEMENT DU CHEMIN PINK  
ENTRE LA RUE DE LA GRAVITÉ ET LE CORRIDOR DESCHÊNES**

---

**PREMIÈRE PARTIE**

---

VOLUME 3

---

Séance tenue le 17 mai 2011, 19 h  
Salle Champlain de l'hôtel Best Western Cartier  
131, rue Laurier  
Gatineau

## TABLE DES MATIÈRES

<b>SÉANCE DE LA SOIRÉE DU 17 MAI 2011 .....</b>	<b>1</b>
<b>MOT DU PRÉSIDENT.....</b>	<b>1</b>

### **PÉRIODE DE QUESTIONS :**

M. LEE BOURDON .....	1
M. JEAN-NICOLAS MARTINEAU.....	6
Mme LILI LEMIEUX.....	15
QUESTIONS DE LA COMMISSION.....	19
Mme LILI LEMIEUX.....	24

<b>DISCOURS DE FERMETURE.....</b>	<b>26</b>
-----------------------------------	-----------

### **AJOURNEMENT**

### **FIN DE LA PREMIÈRE PARTIE DE L'AUDIENCE PUBLIQUE**

## MOT DU PRÉSIDENT

### LE PRÉSIDENT :

5            Alors, je souhaite la bienvenue à tous pour cette troisième séance portant, troisième  
séance de la première partie de l'audience publique portant sur le *Projet d'élargissement du  
chemin Pink entre les rues de la Gravité et le corridor Deschênes*

10            Ce soir, donc nous allons poursuivre le questionnement du public et de la commission. Je  
rappelle, cet après-midi, la commission a pu poser l'essentiel de ses questions. Il peut rester  
quelques petites précisions que nous allons demander. Donc, nous avons une personne qui est  
inscrite pour poser des questions, je vais l'inviter. La personne pourra poser un peu plus que deux  
questions. Normalement, on dit, on demande aux gens de poser deux questions, ici, on pourra  
15            permettre à la personne de poser plus de questions si elle le désire. Bien entendu, si quelqu'un  
d'autre vient s'inscrire, à ce moment-là, par la suite, je céderai la parole aux autres personnes qui  
pourraient s'inscrire.

20            Je vous rappelle que pour les intentions de mémoire, prière de le signifier à madame  
Harvey à l'arrière de la salle. Il y a également possibilité aussi de faire parvenir une intention de  
mémoire par courriel à la commission ou vous pouvez aller sur le site Internet du BAPE et remplir  
un formulaire à cet effet, que vous pouvez à ce moment-là envoyer par courriel à l'adresse  
suivante : [chemin-pink-gatineau@bape.gouv.qc.ca](mailto:chemin-pink-gatineau@bape.gouv.qc.ca).

25            Alors, sans plus tarder, je vais inviter monsieur Lee Bourdon à s'avancer à la table des  
intervenants. Bonsoir, Monsieur!

### M. LEE BOURDON :

30            Ça va bien?

### LE PRÉSIDENT :

Oui. Vous?

### M. LEE BOURDON :

35            Oui. Malheureusement, j'ai manqué la séance hier soir, j'avais un contretemps, mais je suis  
un petit peu familier avec le projet. La question que j'ai, ça se dirige vers le promoteur, la Ville de  
Gatineau.  
40

45 Je suis résidant d'Aylmer, je fais du transport routier et de la distribution alimentaire. À la Ville de Gatineau, j'ai un questionnement qui inquiète surtout au niveau de quand on parle du futur corridor Deschênes, ce n'est pas trop clair. C'était dans les plans anciens de la Ville, pour continuer un chemin, croiser la rivière des Outaouais dans le secteur Deschênes, pour s'en aller dans le nord, pour terminer dans le coin du parc industriel, du boulevard Gréber à Gatineau.

50 Vu que le projet qu'on est en train de parler affecte, pas tout à fait maintenant, mais dans la troisième partie du projet, affecte l'intersection proposée entre le chemin Pink puis le futur corridor Deschênes, j'aimerais savoir, au niveau de la Ville, c'est quoi la limite de temps qu'on va se donner pour travailler sur le sujet d'un corridor qui va aller croiser la rivière des Outaouais dans l'ouest de la ville? Puis si jamais ça va arriver, puis à cause du plan qui est en question en ce moment sur le chemin Pink, ça va affecter le futur développement dans le secteur d'Aylmer.

55 Je ne suis pas contre le projet, je suis pour le projet, mais avec une vision. Je trouve que le projet qui vaut 20 M\$ manque beaucoup de vision à ce niveau-là. Puis j'aimerais savoir, de la Ville, c'est quoi l'échéance qu'on peut penser que le renouvellement du projet du corridor Deschênes va s'entamer, ou est-ce qu'on va être pris avec un débat continu pour le corridor?

60 **LE PRÉSIDENT :**

Alors, nous allons diriger la question à monsieur Hébert.

**M. CAROL HÉBERT :**

65 Oui. Je vais devoir faire référence à l'étude sur les liaisons interprovinciales, bon, qui est en cours, mais qui a quand même la phase 1 et la phase 2A – je sais que monsieur participait à l'étude – rappeler que les conclusions de la phase 1 préféraient un corridor dans l'est et, pour le moment sur la glace, le corridor dans l'ouest qui devra être réétudié plus tard, et il faut rappeler que le corridor Deschênes est en lien avec ce pont dans l'ouest.

70 Deuxième chose, pour ce qui est de la traversée du parc de la Gatineau, c'est encore à notre schéma d'aménagement, mais c'est remis en question du fait de la position de la Commission de la capitale nationale de ne pas avoir de nouvelles routes qui seraient dans le parc de la Gatineau. Donc, ce tronçon-là est très sérieusement compromis. Pour ce qui est de la partie sud, bien, ce serait en lien avec un pont dans l'ouest.

75 **LE PRÉSIDENT :**

80 Donc, à ce moment-là, un éventuel pont servirait à desservir Aylmer.

**M. CAROL HÉBERT :**

Oui.

85

**LE PRÉSIDENT :**

Ce serait la question. Alors, Monsieur Bourdon?

**M. LEE BOURDON :**

90

En réplique à votre réponse, Monsieur Hébert – ou c'est monsieur Robert?

**LE PRÉSIDENT :**

95

Monsieur Hébert.

**M. LEE BOURDON :**

100

Hébert, excuse-moi. Oui, on s'est vu à la phase 2 de l'étude du pont interprovincial où j'ai suggéré le corridor qui était tracé, numéro 1. Complètement oublié dans l'étude, c'est le fait que le futur – si jamais le tracé n'arrive pas dans le parc de la Gatineau, à ce moment-là, est-ce qu'on va être pris avec un boulevard à quatre voies pour amener tout le trafic est-ouest de Gatineau? Est-ce que ça va tout passer sur Allumettières? Puis à ce moment-là, est-ce qu'Allumettières va être modifié pour devenir une autoroute ou est-ce que le chemin Pink va devenir l'autoroute? À cause qu'il ne reste plus d'option.

105

Si on regarde au nord du chemin Pink, on a le parc de la Gatineau. C'est pour ça que je vous demande de sérieusement regarder ce projet-là, puis de ne pas avancer sans vraiment réfléchir à ce qui va se passer avec la CCN dans le parc de la Gatineau.

110

On sait tous que la CCN, ils ont beaucoup de pouvoir politique. Puis je suis d'accord avec vous sur le sujet du parc de la Gatineau, ça ne regarde pas bien.

**LE PRÉSIDENT :**

115

Monsieur Bourdon, là, vous émettez beaucoup d'opinions. Vous pourrez nous faire ça dans un mémoire, on pourra à ce moment-là échanger.

**M. LEE BOURDON :**

120

O.K.

**LE PRÉSIDENT :**

125 Je pense que votre position est assez claire aussi concernant ceci, mais effectivement, la première partie de votre intervention apparaît pertinente dans le cadre du projet, c'est-à-dire si jamais un lien se faisait à l'ouest, ça impliquerait à ce moment-là, étant donné que s'il n'est pas pour y avoir de lien dans le parc de la Gatineau, ça impliquerait du trafic additionnel soit sur les Allumettières, éventuellement sur Pink ou sur d'autres boulevards qui sont orientés est-ouest.

130 Est-ce que vous pouvez nous dire si ça a été examiné ou c'est vraiment que le corridor Deschênes est sur la glace actuellement?

**M. CAROL HÉBERT :**

135 C'est sûr qu'il y avait quatre corridors à l'ouest, donc quatre corridors se raccordant au secteur Aylmer. Il y en avait deux – j'espère ne pas me tromper – mais de mémoire, il y en avait deux qui se raccordaient au corridor Deschênes et deux qui se raccordaient à l'extrémité du boulevard des Allumettières.

140 Il est difficile de se positionner parce que l'étude n'allait pas jusqu'à dire si c'était un pont avec une voie par direction ou deux voies par direction. Déjà, là, ça a beaucoup d'impact sur la demande qu'il y aurait sur le réseau. Ce qu'on peut dire c'est qu'il n'y aurait pas de connexion directe avec Pink, ce serait avec des Allumettières.

145 Et pour la traversée du parc de la Gatineau, la seule chose que je peux dire, il n'y a pas de route, mais il y a toujours des tunnels de possibles, je veux dire, la façon de ramener la circulation va être avec l'étude sur le pont.

**LE PRÉSIDENT :**

150 Quoique la largeur du parc de la Gatineau me semble assez importante à cette hauteur-là lorsque je regardais le tracé théorique, mais ce que j'en comprends, c'est qu'éventuellement il pourra y avoir une étude pour le secteur ouest avec une opportunité d'installer un pont si ça revient politiquement, disons, ou autrement dans le décor. Et à ce moment-là, on peut penser que cette étude-là couvrirait un patron de circulation qui couvrirait l'ensemble de la partie de l'ouest de la ville.

160 Donc, là, on verrait les conséquences ou les avantages et inconvénients d'un nouveau lien sur le réseau routier existant.

**M. CAROL HÉBERT :**

Oui, et il y avait des simulations M qui avaient été faites dans le cadre de cette étude-là qui montraient...

165

**LE PRÉSIDENT :**

Une simulation de trafic.

170

**M. CAROL HÉBERT :**

De circulation, qui montrait où les flots étaient pour être.

**LE PRÉSIDENT :**

175

Très bien, je vous remercie. Monsieur Bourdon?

**M. LEE BOURDON :**

180

C'est intéressant que vous disiez que le croisé, l'option se ferait sur Allumettières. Je suis résidant d'Aylmer, je répète, je suis dans le transport routier. On voit déjà les problèmes de mal planification des routes qui existent dans le côté ouest de la ville de Gatineau avec le développement qui s'en vient. C'est clair qu'on ne peut pas passer d'un pont sur le secteur qui est juste au sud du boulevard des Allumettières, coin Eardley, ça ne pourrait pas se faire. Il faut aller plus à l'ouest.

185

J'ai suggéré, dans la phase 1 de l'étude du CCN avec NCR Roches, un croisé qui pourrait éventuellement passer par Pink, croiser la ferme abandonnée de monsieur Olmstead pour se rendre sur la rivière, pour croiser la Kanata. C'était complètement mal fait au niveau de l'étude. Le tracé n'était pas complet sur Pink, il fallait faire un détour sur Terry-Fox qui est un chemin en gravelle.

190

Les résidants du secteur des Cèdres n'accepteront jamais un pont pour croiser dans le secteur des Cèdres à Aylmer. C'est du monde qui ont de l'argent, ils sont politiquement puissants aussi.

195

**LE PRÉSIDENT :**

Alors, Monsieur Bourdon...

200

**M. LEE BOURDON :**

205 Tout ce que j'ai à dire c'est que je trouve que le 20 M\$ qui va être dépensé sur le quatre  
voies pour Pink, ça va réduire la vitesse qu'on fait déjà, 70 sur Pink, il va y avoir des lumières, il  
va y avoir du trafic, puis moi, comme transporteur routier, je ne pourrai jamais passer là. J'ai  
passé là depuis 15 ans à tous les jours, même trois à quatre fois par jour. Je connais la route, je  
sais que c'est une bonne route, il y a un bon potentiel. J'ai regardé les maps souvent là-dessus,  
puis si on continue Pink vers l'ouest, on peut croiser la rivière des Outaouais sans trouble puis  
sans exproprier du monde de leur maison.

210 C'est tout ce que j'ai à dire, puis j'espère que la Ville va vraiment sérieusement regarder le  
projet avant de mettre une pelle à terre, pour voir qu'il y a du monde qui sont intéressés dans le  
projet. Même si c'est juste un, une personne, je représente beaucoup plus de monde que ça,  
incluant beaucoup de camionneurs. Malheureusement, c'est pas tout le monde qui s'implique  
politiquement à ce niveau-là.

215 Donc, je vous remercie, Monsieur Hébert, pour vos réponses puis j'espère qu'on peut s'en  
jaser davantage.

**LE PRÉSIDENT :**

220 Alors, vous pouvez nous présenter un mémoire le 14 juin.

**M. LEE BOURDON :**

225 Merci.

**LE PRÉSIDENT :**

230 Alors, je vous remercie. Je vais maintenant inviter monsieur Jean-Nicolas Martineau.  
Monsieur Martineau, s'il vous plaît, il faudra se limiter à des questions et éviter des prises de  
position. Bien entendu, si vous voulez prendre des prises de position – je fais ça à titre défensif –  
vous êtes le bienvenu, le 14 juin, pour présenter un mémoire. Alors, je vous donne la parole pour  
vos questions.

**M. JEAN-NICOLAS MARTINEAU :**

240 Il n'y a pas de problème. En fait, c'est plutôt des questions que j'ai. Il y a une étude qui a  
été sortie entre 1982 et 1997 aux États-Unis par *The Surface Transportation Policy Project* qui  
révélaient essentiellement des différents impacts de l'expansion de routes, surtout les routes rurales,

en boulevards ou en autoroutes. Et c'est un peu dans ce sens-là que je vais poser mes questions.

245 Surtout la première, ça va être concernant la santé publique, de l'effet de l'expansion de la route, parce que cette étude-là a trouvé qu'avec une expansion de la route, bien sûr amène un plus grand taux de trafic sur cette route-là, surtout si l'expansion résidentielle continue de la même façon. Alors, ils ont découvert que, par exemple, les résidents avoisinant avait des problèmes respiratoires, de l'asthme ou de l'hypertension puis, bien sûr, ça encourage toujours une culture de l'automobile, donc une réduction d'activités physiques.

250 Alors, ma première question c'est : est-ce que vous avez un plan dans cette étude pour adresser ces questions-là essentiellement?

**LE PRÉSIDENT :**

255 Donc, les questions en santé publique. Monsieur Hébert? Au sujet des émissions atmosphériques principalement, Monsieur Martineau, que vous mentionnez?

**M. JEAN-NICOLAS MARTINEAU :**

260 Pas juste... émissions atmosphériques aussi, mais parfois il peut y avoir, s'il y a plus d'autos, il va y avoir, par exemple, des fluides d'automobiles qui seront sur le pavé puis qui rentrent dans les sols aussi.

**LE PRÉSIDENT :**

265 Bien. On parle de la santé publique.

**M. JEAN-NICOLAS MARTINEAU :**

270 Santé publique surtout en premier, oui.

**LE PRÉSIDENT :**

275 Monsieur Hébert?

**M. CAROL HÉBERT :**

280 Monsieur Roberge va répondre.

**M. JEAN ROBERGE :**

285 Je vais vous admettre que je ne suis pas familier avec l'étude à laquelle vous faites référence, mais ceci étant dit, donc on a fait quand même des modélisations sur la qualité de l'air pour faire la démonstration que l'augmentation des volumes ou des débits sur le chemin Pink en fonction des améliorations sur la fluidité de la circulation vont entraîner, en même temps qu'on voit des améliorations de la qualité de l'air de façon généralisée, vont entraîner une réduction des émissions.

290 Ça, écoutez, aussi surprenant que ça puisse être, c'est le résultat des modélisations. Et puis par ailleurs, il faut comprendre que présentement, dans le cas de Pink spécifique – je ne dis pas que vous n'avez pas des arguments sur d'autres modèles ou d'autres projets ou d'autres concepts de développement, mais dans le cas de Pink en particulier, présentement, l'accès aux cyclistes, l'accès récréatif à des sentiers sécuritaires est très restreint. Le projet va comporter, sur sa longueur, des sentiers récréatifs multifonctionnels. Donc, en parlant d'exercice, si on veut aller là, le concept proposé va améliorer les conditions, admettons, pour amener les gens à jouer dehors.

**M. JEAN-NICOLAS MARTINEAU :**

300 Donc, O.K. Ma question de suivi c'est tout simplement : dans le plan, il y a une prévision, par exemple, pour une piste cyclable le long de la route ou un sentier pour les piétons?

**M. JEAN ROBERGE :**

305 Oui.

**M. JEAN-NICOLAS MARTINEAU :**

310 Oui? O.K. Ma deuxième question comporte sur la vitesse limite sur le nouveau boulevard. Alors, je croyais avoir compris initialement – c'est une clarification, c'est une question de clarification – que c'était pour être 70 km/h pour une voie, pour une route de quatre voies, ça me semble assez raisonnable. Puis là, j'ai entendu ou j'ai lu dans les journaux que ce serait peut-être 50 km/h, alors je veux être certain de quelle va être... quelle est la prévision pour la limite de vitesse sur ce nouveau tronçon?

**LE PRÉSIDENT :**

320 Très bien. Monsieur Hébert?

**M. CAROL HÉBERT :**

Oui. Donc, le Conseil s'est déjà positionné pour ce qu'on appelle la phase 1. Jusqu'à des Grives, c'est 50 km/h et on va le resoumettre au Conseil municipal pour la deuxième phase qui est actuellement à 70, mais qui pourrait être ramenée à 50.

325

**M. JEAN-NICOLAS MARTINEAU :**

O.K. C'est quoi le raisonnement pour l'amener à 50?

330

**M. CAROL HÉBERT :**

Le Conseil a pris une décision pour l'amener à 50 et, nous, en tant qu'administration, on va faire tous les aménagements en conséquence pour que ce soit la vitesse qui soit pratiquée.

335

**M. JEAN-NICOLAS MARTINEAU :**

O.K. Donc, vous avez une position différente? C'est en négociation de ce que je comprends bien? C'est ça?

340

**M. CAROL HÉBERT :**

Non. C'est 50 km/h.

345

**M. JEAN-NICOLAS MARTINEAU :**

C'est 50 km/h...

**M. CAROL HÉBERT :**

350

Jusqu'à des Grives, comme actuellement.

**LE PRÉSIDENT :**

Pour la phase 1.

355

**M. CAROL HÉBERT :**

La phase 1.

360

**LE PRÉSIDENT :**

La phase 2, donc le Conseil municipal ne s'est pas prononcé encore. C'est ce qu'on doit comprendre.

365

**M. JEAN-NICOLAS MARTINEAU :**

O.K. Mais tout ce que je cherche, là, c'est le raisonnement soit du Conseil ou du côté du Bureau des audiences publiques, c'est quoi les critères pour établir les limites? Parce qu'habituellement, des boulevards à 50, il me semble que ça me semble un peu lent.

370

**LE PRÉSIDENT :**

Bon, effectivement, dans le cas ici, qu'est-ce qui a amené, quels sont les motifs donc à l'origine de 70, est-ce que le Conseil a motivé sa décision? Est-ce que c'est une résolution?

375

**M. CAROL HÉBERT :**

Oui, chaque changement de vitesse est adopté par résolution et approuvé par le ministère des Transports. Il y a des conditions, on peut vous fournir la résolution.

380

**LE PRÉSIDENT :**

Parce qu'il doit y avoir des « attendu que » dans la résolution?

385

**M. CAROL HÉBERT :**

Oui.

390

**LE PRÉSIDENT :**

Donc, on devrait avoir le raisonnement du Conseil en lien avec ça.

**M. JEAN-NICOLAS MARTINEAU :**

395

Oui.

**LE PRÉSIDENT :**

Donc, on va faire déposer la résolution.

400

**M. JEAN-NICOLAS MARTINEAU :**

405 Merci. Puis maintenant, j'ai une dernière question. Vous savez que quand il y a une augmentation du niveau de trafic, n'importe où, il y a une augmentation de la pollution du bruit. Alors, je veux savoir, je veux dire, je m'informe en même temps, là, je veux savoir, est-ce qu'il va y avoir un mur antibruit le long de ce nouveau boulevard-là pour toutes les nouvelles résidences qui sont prévues dans le coin?

410 **LE PRÉSIDENT :**

Monsieur Hébert, pouvez-vous nous résumer la situation? On a posé de nombreuses questions à cet effet, mais résumez-nous ça.

415 **M. CAROL HÉBERT :**

Monsieur Roberge. Je vais demander à monsieur Roberge de résumer, s'il vous plaît.

**M. JEAN ROBERGE :**

420 Bon. Effectivement, les modélisations au niveau du bruit ont indiqué qu'il va y avoir, relativement à l'existant, une augmentation parfois faible, parfois moyennement importante du bruit.

425 Puis donc, si on s'en vient directement aux interventions, dans la phase 1, il n'y a aucune mesure antibruit qui est proposée. Dans la phase 2, en fonction des volumes de circulation prévisibles en 2025, il y aurait un bouton ou une paroi antibruit qui serait nécessaire pour protéger 26 résidences.

430 Maintenant, lorsqu'on arrive dans les développements futurs, ce qu'on en comprend, c'est que les développeurs qui construisent en parallèle au chemin Pink, pour avoir accès à plus de terrains, se plient à une exigence municipale de construire une butte antibruit sur leur terrain, ce qui fait que... parce que là, il y a une question de normes de 150 mètres, si je me trompe pas? 130 mètres. Donc, mais il y a une condition de rapprochement qui est disponible pour les développeurs s'ils construisent une butte antibruit puis c'est ce qui semble être le cas pour les nouveaux développements le long de la route.

440 Donc, par la force des choses, de toute manière, comprenons aussi que dans le temps, ce qu'on a proposé au ministère à travers nos études, c'est que dans le futur, lorsqu'on va arriver – parce que là, on comprend qu'on est en demande de décret, la prochaine étape, c'est des demandes de certificat d'autorisation pour chacune des phases au fur et à mesure qu'elles deviennent des projets municipaux. Donc, lorsque les études d'avant-projet, lorsqu'on va arriver

445 devant l'obligation donc de produire des plans et devis pour construction pour les différentes phases au fur et à mesure, donc présumons 2025 pour la construction de la phase 2, bien, il y aura des études, des mises à jour des études acoustiques qui seront faites à ce moment-là pour déterminer si les conditions de bruit sont toujours les mêmes que celles qui ont été diagnostiquées en 2010-2011.

450 **LE PRÉSIDENT :**

O.K.

**M. JEAN-NICOLAS MARTINEAU :**

455 O.K. Alors, ça répond un peu à mes questions. Oui?

**LE PRÉSIDENT :**

460 Monsieur Martineau, on va aller aussi du côté du ministère pour résumer la position du ministère, parce que le ministère c'est une question qu'il doit, bien entendu, examiner.

Alors, Monsieur Gagné ou Monsieur Vincent, comment pouvez-vous nous résumer la position du ministère concernant le bruit?

465 **M. PIERRE VINCENT :**

La problématique dans le bruit, c'est qu'il n'y a pas de normes très établies. La Ville a des critères, le ministère des Transports a des critères et le ministère de l'Environnement a des critères.

470 Nous, on est à l'étape de la recevabilité, donc on dit qu'on a reçu l'ensemble des informations qui nous permettent de juger, mais il est possible, effectivement, à la lecture, à l'évaluation du projet, qu'on puisse imposer par décret ou dans les certificats d'autorisation, des mesures d'atténuation, si besoin est, suite à l'étude qu'on en fera.

475 **LE PRÉSIDENT :**

480 Donc, le ministère pourrait avoir des critères... par exemple, hier, il était question de considérer cette route-là, étant donné que c'est un élargissement, comme une nouvelle route. C'était ça que vous aviez expliqué, Monsieur Vincent, hier?

**M. PIERRE VINCENT :**

485 C'est que le ministère des Transports a une politique double; il a une politique de mesures correctrices, c'est-à-dire pour une route existante, lorsque ça dépasse 65 décibels, à la demande de la municipalité, le ministère des Transports partage la facture 50 % avec la municipalité. C'est le cas, entre autres – vous avez peut-être entendu parler de Laurentien dans la région de Québec où il y a des résidants qui veulent un mur antibruit, le ministère se dit d'accord, mais la Ville n'est pas d'accord. Donc, il ne se fait rien.

490 Mais là, la politique, dans la situation actuelle, c'est clair, dans notre esprit, que c'est la politique sur les mesures d'atténuation. Donc, ils font une nouvelle route, c'est considéré comme une nouvelle route – même pour le ministère des Transports, je pense qu'il n'y a pas de doute là-dessus. Eux, par exemple, la différence qu'ils ont avec nous autres, c'est qu'ils regardent s'il y a des impacts et si les impacts sont significatifs. Si les impacts sont significatifs, ils vont tenter de ramener le bruit le plus possible au niveau de 55.

500 Dans notre cas, nous, au ministère de l'Environnement, ce qu'on fait d'habitude, c'est si c'est en bas de 55 décibels, on dit : vous restez à ce niveau-là ou, au maximum, vous allez à 55 décibels. Si c'est entre 55 décibels et 60, on autorise normalement une augmentation de 1 décibel, et tout ce qui est au-dessus de 60 décibels, c'est 0.

**M. JEAN-NICOLAS MARTINEAU :**

505 O.K.

**M. PIERRE VINCENT :**

510 Mais il y a aussi l'Organisation mondiale de la santé qui a des critères. Il y a des critères jour/nuit, il y a des LEQ 24 heures, il y a des L de toutes sortes de choses. Donc, on va regarder ça dans son ensemble pour voir si on a besoin d'intervenir ou si c'est correct comme c'est là. Mais il y a quand même des impacts positifs pour plusieurs résidences, entre autres, sur le projet, ce qu'on oublie de dire.

515 **M. JEAN-NICOLAS MARTINEAU :**

520 Parfait. Merci. Je veux juste faire une conclusion très rapide. J'aimerais ça vraiment voir les chiffres, parce que vous me dites, Monsieur Roberge, vous me dites que dans l'étude, ça démontre que les émissions de gaz vont descendre. Je trouve ça assez curieux. J'aimerais ça voir les chiffres, parce que toutes les autres études que j'ai démontrées montrent qu'avec le temps, si le développement résidentiel augmente dans une ville, bien, le trafic va augmenter,

même à quatre voies. On va se retrouver avec le même problème dans un certain nombre d'années, si c'est mal fait.

525 **LE PRÉSIDENT :**

Très bien.

530 **M. JEAN-NICOLAS MARTINEAU :**

Alors, c'est tout ce que j'aimerais voir, des chiffres là-dessus. Je ne sais pas si c'est possible de l'obtenir?

535 **LE PRÉSIDENT :**

Bien, de mémoire, ils sont résumés. Alors, Monsieur Roberge, pouvez-vous retracer l'information?

540 **M. JEAN-NICOLAS MARTINEAU :**

Bien, si je suis capable de les trouver sur Internet, si je peux avoir une copie...

**LE PRÉSIDENT :**

545 Mais on va vous indiquer où ils sont dans l'étude.

**M. JEAN-NICOLAS MARTINEAU :**

Oui, O.K., superbe.

550 **M. JEAN ROBERGE :**

Oui, c'est ça. C'est dans une des annexes, l'annexe J, si je ne me trompe pas, oui, l'annexe J du rapport d'étude d'impact qui est disponible sur le site du BAPE.

555 **M. JEAN-NICOLAS MARTINEAU :**

O.K.

560 **LE PRÉSIDENT :**

Alors, le document est sous la cote PR3.1, annexe J.

**M. JEAN-NICOLAS MARTINEAU :**

565 3.1? O.K. Bien, merci beaucoup.

**LE PRÉSIDENT :**

Nous allons maintenant inviter madame Lili Lemieux à s'avancer. Bonsoir, Madame!

570

**Mme LILI LEMIEUX :**

575 Bonsoir! Ma question est surtout sur les transports en commun. Je voulais savoir, l'autobus 26 qui fait un parcours dans le Plateau, il termine sa ligne, si je peux dire, au chemin de la Montagne. Mais il doit, quand il revient le soir, passer par Pink, entrer par Brise et il termine son parcours.

580

Ça fait qu'avec l'avènement de l'élargissement du chemin Pink, je voudrais savoir si la STO compte remanier ou qu'est-ce qu'elle a envisagé par rapport à ce parcours-là, si on va le perdre ou si on va...

**LE PRÉSIDENT :**

Nous allons poser la question à monsieur Dufour.

585

**M. CARMEL DUFOUR :**

590 La STO n'a pas encore regardé l'impact sur les lignes locales, mais certainement que ça va se faire pour que le service soit mieux ou, au moins, tel qu'actuel sur ce secteur-là. Mais la STO fait régulièrement une révision de service et des modifications de lignes et de parcours pour assurer un service qui soit excellent.

**Mme LILI LEMIEUX :**

595 Est-ce que vous pensez que ça pourrait éventuellement passer par la rue Alizés ou... je ne sais pas, là. Vous n'aviez pas étudié du tout de...

**M. CARMEL DUFOUR :**

600

Non, on n'a pas regardé ça encore.

**Mme LILI LEMIEUX :**

O.K. Ma deuxième...

605

**LE PRÉSIDENT :**

C'est ça, si vous avez des préoccupations à cet effet-là, bien entendu, elles seront les bienvenues dans un mémoire ou si vous avez des suggestions à faire, vous êtes la bienvenue.

610

**Mme LILI LEMIEUX :**

On va les insérer au nom de l'Association des résidants du Plateau.

615

**LE PRÉSIDENT :**

Très bien.

**Mme LILI LEMIEUX :**

620

Ma deuxième question c'est par rapport aux voies réservées. Je voulais savoir si la STO envisage implanter des voies réservées sur Pink, genre... là, on parle d'élargissement et de quatre voies, est-ce que la STO voudrait mettre en place immédiatement des voies réservées pour le transport?

625

**M. CARMEL DUFOUR :**

C'est pas encore dans nos plans.

630

**Mme LILI LEMIEUX :**

Vous ne l'avez pas regardé.

**M. CARMEL DUFOUR :**

635

Non. Disons qu'on est actuellement à regarder où, dans l'ouest, on va mettre un corridor de transport en commun rapide vers le centre-ville, mais actuellement, il n'y a pas de décision de prise à savoir où il va passer.

640

Et ce n'est pas des voies réservées en tant que telles. Au niveau des voies réservées en tant que telles sur Pink, c'est pas prévu d'en mettre parce qu'on n'a pas encore le trafic ou

l'achalandage qui permettrait d'en mettre. Donc, ce n'est pas dans les plans, même à moyen terme, je pourrais dire.

645 **LE PRÉSIDENT :**

Cet après-midi, Monsieur Dufour, c'est ça, vous avez indiqué aussi qu'actuellement, il n'y a pas de circuit d'autobus en continue sur Pink.

650 **M. CARMEL DUFOUR :**

Exactement.

**LE PRÉSIDENT :**

655

Les autobus, ce que je comprends, bon, font des petits bouts sur Pink.

**M. CARMEL DUFOUR :**

660

Exactement. Il n'y a aucune ligne actuellement qui part, disons, de Vanier et qui se rend à Saint-Raymond en ligne droite sur Pink. C'est juste des petits bouts qui passent, principalement les lignes dans le secteur du Plateau pour desservir les gens au niveau local et les amener à destination, soit à Hull, soit à Ottawa.

665

**Mme LILI LEMIEUX :**

670

Je m'adresse à la commission. Est-ce que dans le mémoire, comme l'Association a des inquiétudes par rapport au trafic, justement, qui augmenterait sur Pink, parce qu'avec l'ouverture de la passerelle, bien, pas la passerelle, mais la... comment on l'appelle. Ils ne l'appellent pas une voie, là, c'est sur Allumettières, Grives et Allumettières, il va y avoir une ouverture pour que les gens puissent circuler puis aller sur le boulevard des Grives, et à ce moment-là, ils peuvent accéder, en allant au bout, au chemin Pink, ça fait une voie de circulation et on a des inquiétudes par rapport aux gens qui vont emprunter cette voie-là, justement, pour accéder tout le phénomène Asticou, cégep Héritage, l'école secondaire Mont-Bleu, le collège Gabrielle-Roy, c'est

675

une problématique puis, en tout cas, je ne cache pas à personne que vous essayez sur Saint-Raymond, le matin, avant l'ouverture du cégep, vers 8 h, c'est la... en tout cas, c'est de la congestion.

680

Ça fait que ce que l'Association prévoit c'est que les gens, les jeunes, si on ne les incite pas tout de suite à prendre le transport en commun au lieu de prendre leur auto pour aller au cégep, en tout cas, nous autres, on envisage que les jeunes d'Aylmer, du Plateau vont se

procurer une auto, et là, vont utiliser le chemin le plus court et ça va être le chemin Pink qui va être utilisé pour monter jusqu'au cégep.

685

En tout cas, c'est une problématique, on peut l'expliquer dans le mémoire ça aussi.

**LE PRÉSIDENT :**

Oui, vous pourrez nous l'expliquer.

690

**Mme LILI LEMIEUX :**

O.K.

695

**LE PRÉSIDENT :**

Idéalement, il y a beaucoup de noms de rues, nous ne sommes pas du coin, si c'est possible, dans certaines situations, de nous mettre une petite carte avec ça.

700

**Mme LILI LEMIEUX :**

C'est bien parfait.

**LE PRÉSIDENT :**

705

Oui, Monsieur Dériger?

**M. LOUIS DÉRIGER, commissaire :**

710

Juste une précision parce qu'il me semblait hier, Monsieur Hébert, qu'on avait parlé hier du lien du carrefour Allumettières et boulevard des Grives, il me semble que vous nous aviez dit que c'était abandonné? Mais là, j'entends que peut-être ce serait quelque chose de possible?

**M. CAROL HÉBERT :**

715

Non. L'échangeur est abandonné, mais il y a un feu de circulation, il y a un raccordement vers le nord.

**M. LOUIS DÉRIGER, commissaire :**

720

Ah, vers le nord.

**M. CAROL HÉBERT :**

725 Oui.

**Mme LILI LEMIEUX :**

730 Oui.

**M. LOUIS DÉRIGER, commissaire :**

O.K., ça va. C'est beau.

735 **Mme LILI LEMIEUX :**

Ça fait que toute la circulation d'Aylmer va comme prendre comme un raccourci...

**M. LOUIS DÉRIGER, commissaire :**

740 Oui, ça va. C'est bien. O.K., merci.

**Mme LILI LEMIEUX :**

745 Merci.

**LE PRÉSIDENT :**

750 C'est moi qui vous remercie. Alors, est-ce que nous avons d'autres personnes inscrites au registre? Non? Le registre n'est pas ouvert? Est-ce que mon collègue a quelques autres questions de précision?

**M. LOUIS DÉRIGER, commissaire :**

755 J'aimerais, Monsieur Hébert, bon, on revient encore sur la planification, les échéanciers 2025... Actuellement, quand on circule sur le chemin Pink, il y a certaines sections qui sont en mauvais état, principalement dans la partie, je dirais, Vanier et en allant vers l'ouest. Il y a des parties qui ont été refaites depuis un certain temps, on voit que l'asphalte est assez neuf. Est-ce qu'il y a des intentions de travaux en attendant, supposons, que les échéanciers et que la  
760 planification se fassent pour des projets futurs? Est-ce que la Ville entend faire du resurfaçage, refaire les accotements, les fossés? Est-ce qu'il y a certains travaux qui sont prévus à moyen terme ou à court terme sur les tronçons qui sont visés pour des phases ultérieures?

**M. CAROL HÉBERT :**

765

Pour la phase 1, on attend que le processus ici soit terminé. Pour la phase 2, il y a des travaux correctifs lorsque c'est vraiment très dégradé. Je pense que vous en avez remarqué aussi.

**M. LOUIS DÉRIGER, commissaire :**

770

Donc, la Ville continue d'entretenir ou, en tout cas, prévoit des travaux advenant que les...

**M. CAROL HÉBERT :**

775

Oui.

**M. LOUIS DÉRIGER, commissaire :**

780

Parfait. O.K., merci.

**M. CAROL HÉBERT :**

785

Il y a eu des voies de virage à gauche qui ont été introduites dernièrement aussi.

**LE PRÉSIDENT :**

790

J'aurais une petite question, ça concerne une espèce qui est vulnérable, la rainette faux-grillon. Et ce que je me souviens dans l'étude d'impact, c'est que, bon, vous avez fait une mesure et vous n'avez pas observé ou entendu le chant de la rainette faux-grillon. Sous quel protocole d'observation vous avez mené ce recensement-là?

**M. JEAN ROBERGE :**

795

Bien, il faut comprendre qu'on a des biologistes et techniciens en environnement et en faune dans nos bureaux, donc qui sont qualifiés, qui ont été formés par le ministère des Ressources naturelles et de la Faune pour les écoutes d'anoures. Puis on connaît les périodes, on est toujours en communication avec le ministère des Ressources naturelles et de la Faune qui fait le suivi de la présence de la rainette faux-grillon sur le territoire de l'Outaouais pour bien s'assurer de faire les écoutes en périodes propices.

800

Donc, ça peut varier. Prenons par exemple l'an dernier, on pouvait les entendre à partir de la fin avril, 20 avril, jusqu'à la première semaine de mai, il y a eu... le printemps était hâtif, cette année c'était la première semaine de mai puis on vérifie toujours, donc durant la période

805 d'écoute, avec le ministère, pour savoir si la fenêtre est fermée. Donc, dans ces conditions-là,  
c'est des stations d'écoute. Dans le cas de la rainette faux-grillon, les écoutes se font  
principalement le jour. On favorise les périodes d'écoute durant les journées ensoleillées parce  
que la rainette est plus active lorsqu'il fait chaud, et puis on circule, c'est des stations d'écoute  
810 puis on s'installe à un endroit, on est capable quand même, la rainette malgré qu'elle est petite,  
elle chante fort. Son chant est très distinct, donc on s'installe à un endroit puis dépendant – dans  
ce cas-ci, c'était des stations d'écoute aux 200 mètres, principalement à proximité des milieux  
humides, et puis on a eu deux années, parce que les inventaires se sont réalisés sur deux  
saisons.

815 **LE PRÉSIDENT :**

C'était à quelle période à ce moment-là que vous avez procédé aux mesures?

820 **M. JEAN ROBERGE :**

Bien, là, comme je vous dis, l'an passé c'était durant la dernière semaine d'avril et puis  
cette année, on n'est pas retourné. La première année c'était, de mémoire, là, la deuxième  
semaine de mai.

825 **M. LOUIS DÉRIGER, commissaire :**

J'aimerais revenir sur les liens routiers encore une fois. Dans votre Plan d'urbanisme qui a  
été déposé, en fait, avec l'étude d'impact – on parle du plan de février 2009 – on a un lien qui a  
été proposé, bon, je ne sais pas s'il est proposé ou projeté, en fait, le boulevard du Plateau qui se  
830 prolongerait jusqu'au chemin Vanier. Est-ce que c'est quelque chose qui est regardé  
actuellement, est-ce que c'est un projet... En fait, quel est l'état de ce projet-là, est-ce que c'est en  
avancement ou c'est...?

835 **M. CAROL HÉBERT :**

Oui, c'est dans le secteur, c'est une priorité. On met beaucoup de pression sur les  
promoteurs pour que le raccordement se fasse. Je ne peux pas vous avancer d'année, mais ça  
devrait être à court terme.

840 **M. LOUIS DÉRIGER, commissaire :**

Vous dites les promoteurs, donc c'est quoi, c'est un projet privé? C'est des projets privés,  
c'est des terrains privés?

845 **M. CAROL HÉBERT :**

Oui, c'est des terrains privés, puis c'est le boulevard qui va avec les phases de développement.

850 **M. LOUIS DÉRIGER, commissaire :**

À mesure que le développement va se poursuivre.

**M. CAROL HÉBERT :**

855

Oui.

**M. LOUIS DÉRIGER, commissaire :**

860

O.K., merci.

**M. CAROL HÉBERT :**

865

Mais je ne sais pas, hier, j'avais... je pense que monsieur Faubert avait parlé d'une année pour que le secteur du Plateau au complet soit réalisé, donc c'est certainement avant cette date-là que le boulevard va être complété.

**M. LOUIS DÉRIGER, commissaire :**

870

Monsieur Faubert, avez-vous un complément?

**M. DANIEL FAUBERT :**

875

Bien, en fait, selon le rythme de croissance des dernières années, on peut estimer qu'aux environs des années 2021 à 2025, le secteur du Plateau serait totalement construit et donc, la partie ouest du boulevard du Plateau devrait suivre au cours donc des 10 prochaines années, au rythme de l'évolution de la demande, et puisque les promoteurs doivent construire les rues, le boulevard est inclus. Alors, on attend donc qu'il y ait une demande et que les promoteurs immobiliers construisent le boulevard.

880

**M. LOUIS DÉRIGER, commissaire :**

J'ai une question qui vient avec ça, c'est si jamais il y avait un raccordement avec Vanier, est-ce que ce boulevard du Plateau peut devenir un autre circuit, si on veut, pour se rendre à

885 Saint-Raymond? Est-ce que ça peut avoir une influence sur la situation sur Pink? Est-ce que ça a été examiné?

**M. CAROL HÉBERT :**

890 Dans nos simulations de 2031, nos simulations de circulation, on considérait qu'il était...

**M. LOUIS DÉRIGER, commissaire :**

Qu'il était raccordé.

895

**M. CAROL HÉBERT :**

... raccordé, oui.

900

**M. LOUIS DÉRIGER, commissaire :**

O.K. Merci.

**LE PRÉSIDENT :**

905

Monsieur Faubert, j'aurais une petite précision. Sur le parc de la Gatineau, si je ne me trompe pas, les terrains du parc de la Gatineau sont entièrement de propriété fédérale?

**M. DANIEL FAUBERT :**

910

Oui.

**LE PRÉSIDENT :**

915

C'est ça. Uniquement. Il n'y a pas d'autres...

**M. DANIEL FAUBERT :**

Tout à fait.

920

**LE PRÉSIDENT :**

Donc, la Municipalité ou le gouvernement du Québec n'a pas de terrain.

925

**M. DANIEL FAUBERT :**

Non. C'est une propriété fédérale, effectivement.

930

**LE PRÉSIDENT :**

Parfait. Je veux juste m'assurer qu'il n'y a pas d'autres petits points que je dois vérifier. Alors, de mon côté, ça fait le tour. Alors, s'il y a des gens qui ont encore des questions, n'hésitez pas, si vous voulez... Oui, Madame Lemieux, vous pouvez vous avancer. Pas besoin de vous inscrire, seulement vous avancer.

935

**Mme LILI LEMIEUX :**

940

Au niveau de l'intersection, des deux intersections qui vont se retrouver entre chemin de la Montagne/Pink et Gravit /Pink, les deux intersections sont quand m me tr s rapproch es, comment le minist re des Transports envisage  a? Je veux dire, il y a s rement une probl matique puis comment vous pensez la r gler?

945

**LE PRÉSIDENT :**

Alors, vous nous adressez la question, on va commencer du c t  du minist re des Transports, on verra si on va aller du c t  de monsieur H bert.

950

**Mme LILI LEMIEUX :**

O.K.

955

**LE PRÉSIDENT :**

Alors, Monsieur Chevalier?

960

**M. NORMAND CHEVALIER :**

O.K. Est-ce que je peux vous demander de r p ter la question? Je consultais, en tout cas, certains  l ments de l'entente Qu bec-Canada puis je n'ai pas saisi avec pr cision votre demande.

965

**Mme LILI LEMIEUX :**

O.K. Dans la phase 1, quand il va y avoir l' largissement, on voit, c'est le chemin de la Montagne qui vient rejoindre Pink.  a, c'est d j  fait. Il y a un feu de circulation pr sentement,

970 mais je ne sais pas la distance, monsieur Hébert pourrait me le dire, entre Gravité, après ça, et Pink, vous avez... c'est exactement dans ce secteur-là, Gravité et Pink, il y a proposition de faire un feu de circulation, ça fait que ça fait deux feux de circulation très rapprochés. Je pense qu'il y a une problématique là-dessus, puis je voudrais savoir comment vous allez régler cette problématique-là, parce que c'est très rapproché comme...

**M. NORMAND CHEVALIER :**

975 Bien, je pense que ça a été évalué par la Ville dans le cadre de l'étude d'impact, puis d'après moi, c'est la Ville qui est la mieux en mesure de répondre à cette question-là.

**LE PRÉSIDENT :**

980 Monsieur Hébert?

**M. CAROL HÉBERT :**

985 Oui. Ça a été regardé. La distance, ça respecte le minimum des normes gouvernementales, le minimum est de 100 mètres. Bon, ici, c'est 130 mètres de centre à centre, donc probablement entre les deux intersections, entre 100 et 110 mètres, donc c'est minimal. La synchronisation va devoir être regardée de façon attentive, mais c'est des situations qu'on a quand même à beaucoup d'endroits et même, à beaucoup d'endroits, on a des intersections qui sont beaucoup plus rapprochées que ça.

990 Seulement à penser au boulevard Gréber dans le coin de... entre Saint-René, de la Vérendrye et de l'Acadie. Donc, et sur la Montée Paiement aussi, je veux dire, c'est des endroits courants où on a des fois des distances plus courtes que ça, puis avec la synchronisation, maintenant, on réussit à faire quelque chose de bien.

995 **Mme LILI LEMIEUX :**

Et les piétons qui vont vouloir traverser avec le chemin piétonnier, ça...

**M. CAROL HÉBERT :**

1000 Ils vont avoir une traverse marquée au sol avec des feux piétons, décompte et signalisation adéquate.

**Mme LILI LEMIEUX :**

1005 O.K. Encore là, l'Association va en parler dans le mémoire.

**LE PRÉSIDENT :**

Très bien.

1010

**Mme LILI LEMIEUX :**

Merci.

1015

**LE PRÉSIDENT :**

Alors, je vous remercie. Donc, ceci va mettre fin à la première partie de l'audience publique. Je vous rappelle que la seconde partie de l'audience publique débutera à compter de mardi le 14 juin 2011, à compter de 19 h, ici même à la salle Champlain.

1020

Nous allons, si des personnes voulaient poser des questions par écrit, ça peut arriver que quelqu'un pense à une question puis se dise : ah, j'aurais dû poser cette question-là. Nous allons permettre aux gens de poser des questions par écrit à la commission jusqu'à vendredi midi, parce qu'à ce moment-là, on essaierait de les envoyer dans l'après-midi aux personnes intéressées pour avoir des réponses très rapides.

1025

Je demande la collaboration des gens. Donc, si quelqu'un envoie des questions par écrit, il ne faut pas que ce soit un commentaire, c'est vraiment quelque chose, une question que nous pouvons acheminer, soit au promoteur, soit à des personnes-ressources. Nous-mêmes, nous allons envoyer quelques questions par écrit à des personnes-ressources dont nous avons un contact par écrit, on va faire cet exercice-là aussi à la fin de la semaine. Alors, on essaierait de synchroniser l'envoi des questions par écrit, à ce moment-là.

1030

Alors, faites parvenir vos questions par écrit à l'adresse courriel de la commission. Vous vous adressez, bien entendu, à la commission, mais à l'attention de madame Harvey à [chemin-pink-gatineau@bape.gouv.qc.ca](mailto:chemin-pink-gatineau@bape.gouv.qc.ca) qui est l'adresse courriel pour le projet.

1035

Par ailleurs, pour les mémoires, ceux qui veulent déposer un mémoire par écrit, nous vous demandons de nous le faire parvenir pour le 9 juin 2011 pour que la commission puisse en prendre connaissance.

1040

La commission lit les mémoires avant qu'ils soient présentés, ça nous permet à ce moment-là de faire un meilleur échange parce que plutôt que d'apprendre ce qui est dit dans le mémoire instantanément, on a pu en discuter entre nous dans les quelques jours qui précédaient, donc c'est pour ça que nous vous demandons de nous faire parvenir les mémoires pour le 9 juin.

1045

1050 Si vous produisez un mémoire volumineux, alors nous vous recommandons d'en produire un résumé, que nous espérons que vous allez présenter. Alors, si les gens font des mémoires, parce qu'habituellement, ça va dépendre du nombre de mémoires, s'il y a beaucoup de mémoires, s'il y a moins de mémoires... bon. Habituellement, on laisse, on parle d'une quinzaine de minutes pour présenter le mémoire. Si le mémoire est volumineux, donc c'est mieux d'en faire une synthèse, un résumé. Surtout, ayez dans l'optique que la commission aura pris connaissance de l'ensemble du mémoire avant, donc vous pourrez préparer un résumé.

1055 À l'intérieur des mémoires, aussi, nous demandons aux gens d'éviter des propos disgracieux ou irrespectueux dans le mémoire, dans une optique de respect de tous les intervenants, de toutes les personnes qui participent au processus.

1060 Je rappelle également, comme je l'ai dit en début de séance, pour l'inscription, si des gens ne sont pas inscrits, vous pouvez communiquer avec madame Harvey ou bien vous inscrire par courriel pour les intentions de mémoire.

1065 Alors, enfin, également, je voudrais remercier toutes les personnes qui ont assisté aux travaux de la commission. Bien entendu, les représentants, le promoteur et ses représentants ainsi que les personnes-ressources et, bien entendu, toutes les personnes du public.

1070 Alors, il faut comprendre que le Bureau d'audiences publiques est ici justement pour tenir des audiences publiques, alors c'est très important pour nous, la contribution de tous les participants. Et c'est toujours très apprécié par les commissions. Ça nous permet de faire une meilleure enquête. Alors, lorsqu'on a la collaboration de plusieurs personnes, quand les gens viennent proposer des choses, des modifications ou appuyer un projet ou même s'ils ont des éléments contre le projet, il reste que nous essayons d'aborder ces questions-là de façon constructive. Alors, c'est avec la contribution du public qu'on peut le faire. Alors, c'est toujours très apprécié, la participation.

1075 Et sur ce, il est très tôt, je vais quand même vous souhaiter une bonne soirée et au plaisir de vous voir le 14 juin.

1080 Bien entendu, avant de complètement fermer, je vais quand même expliquer la deuxième partie de l'audience.

1085 Bien entendu, vous n'aurez pas les représentants officiellement, il n'y aura pas de table des personnes-ressources et des promoteurs. Bien entendu, ceux-ci, c'est ouvert à tous, donc ceux-ci peuvent venir assister aux mémoires.

À part de ça, il est important de mentionner qu'il existe un droit de rectification. Alors, si des gens expriment des choses dans les mémoires et quiconque peut demander une rectification sur

1090 des faits qui seraient erronés à l'intérieur du mémoire. Ce qu'il est important de mentionner, quand on parle de rectification, ce n'est pas d'aller contester une opinion de quelqu'un, mais généralement, ça va être pour corriger un chiffre, par exemple, une donnée. C'est plus souvent cette situation-là.

1095 Alors, c'est important de le mentionner. Lorsque les gens font des mémoires, alors essayer de vérifier le plus possible les données que vous fournissez. Alors, ça évite des risques d'erreurs et aussi des rectifications.

Alors, ça résume, dans l'ensemble, ce que nous vous demandons pour la deuxième partie de l'audience.

1100 Alors, là, c'est vrai, je vous souhaite une bonne soirée.

#### **AJOURNEMENT**

1105 \* \* \* \* \*

1110 Je, soussignée, YOLANDE TEASDALE, sténographe officielle, certifie sous mon serment d'office que les pages qui précèdent sont et contiennent la transcription exacte et fidèle des propos recueillis par moi au moyen du sténomasque, le tout selon la loi.

ET J'AI SIGNÉ :



1115 \_\_\_\_\_  
Yolande Teasdale, s.o.